

La VAE ne valide pas l'expérience mais *les acquis explicités* de l'expérience.

Michel Vial

Deux ou trois conseils pour les professionnels en exercice dans le dispositif VAE qui candidatent pour obtenir une VAE.

Ici, on se veut dans la ligne de ce projet Léonardo, à dire des choses valables pour tous les pays européens, quels que soient leur dispositif VAE. On s'adresse aux professionnels qui travaillent dans un dispositif VAE et qui voudraient faire valider leur expérience. Il peut sembler incongru de leur apporter quelques éléments de réflexion destinés à leur faciliter leur parcours, mais notre expérience de candidats à l'obtention par VAE du diplôme de Licence expérimenté dans ce projet ([P6/P7_description_BA_pilot.FR.vv.doc](#)) nous a alertés sur plusieurs comportements qui ne permettraient pas à ce public d'opter pour un positionnement efficace.

L'essentiel est peut-être d'arriver à se détacher de l'idée d'obtenir le diplôme entier. Ou plus exactement de bien prévoir, que quoi que vous fassiez, rien ne vous garantit la réussite totale de la validation des compétences.

Essayons de comprendre pourquoi :

- Vous pouvez n'avoir qu'une expérience parcellaire : vous n'avez travaillé que dans l'une ou l'autre des étapes du dispositif VAE et bien que vous connaissiez ce qu'on fait dans les autres étapes, vous ne l'avez pas expérimenté. Il vous sera difficile alors de verbaliser des compétences inscrites dans des situations professionnelles.
- Vous avez été « formé » à cet exercice professionnel avec les recettes locales, peut-être par imitation de vos collègues ou de vos aînés dans le métier, et rien ne dit que ce qui se fait dans votre organisme va être accepté comme valable par l'instance de décision de la VAE. Il ne suffit pas d'avoir travaillé dans un domaine pour y avoir acquis par l'expérience des compétences validables.
- Vous savez faire, mais vous pouvez ne pas posséder les savoirs qui permettraient d'en parler, notamment les savoirs conceptuels ou épistémologiques que l'instance de validation peut penser indispensables : les décideurs de la validation ne vont pas entendre dans votre discours les mots clefs qui les intéressent et ils peuvent très bien à partir de là ne pas valider les modules afférents.
- Au niveau d'une Licence où les compétences d'analyse et de communication sont exigées, il ne s'agit pas seulement de dire qu'on sait faire, encore faut-il savoir en parler. Le référentiel de certification exige réflexivité, autoévaluation, discours sur la pratique, ce qui renvoie à des savoirs que vous n'avez peut-être pas acquis.

En somme, la qualité de votre expérience peut ne pas correspondre à la qualité requise par l'instance de validation. Rien n'est automatique. Ne croyez pas le slogan « votre expérience vaut un diplôme ». Ce sont *les acquis de l'expérience* qu'il faut exhiber.

La formation peut vous donner ce complément.

Les personnels de la VAE sont des responsables à niveau bac+3, on ne parle pas ici des niveaux antérieurs de qualification où on peut se contenter de voir faire la tâche pour valider des compétences parce qu'on a fait à des exécutants. Les responsables ne peuvent pas ne pas avoir un dire communicable sur ce qu'ils font, pour expliciter le « au nom de quoi » ils agissent : la qualité est à ce prix.